

Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services SERVICE DE LA COMPETITIVITE ET DU DEVELOPPEMENT DES PME SOUS-DIRECTION DES CHAMBRES CONSULAIRES BUREAU DE LA FORMATION

RAPPORT D'ACTIVITES DES CONSEILS DE LA FORMATION INSTITUES AUPRES DES CHAMBRES REGIONALES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT ET DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION

ANNEE 2010



Préambule

La réforme du financement de la formation professionnelle continue des chefs d'entreprise artisanale mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2008 a créé les conseils de la formation institués auprès des chambres régionales de métiers et de l'artisanat (CRMA) et des chambres de métiers et de l'artisanat de région (CMAR), afin de financer les actions de formation des chefs d'entreprise artisanale dans les domaines de la gestion et du développement de leurs entreprises.

Il existe 25 conseils de la formation dont 21 situés en métropole (le dispositif ne s'applique pas dans la région d'Alsace) et 4 dans les départements d'outre-mer.

Le rapport d'activités pour l'exercice 2010 a été réalisé sur la base des données statistiques transmises par les conseils de la formation. Les statistiques demandées par circulaire DGCIS du 29 mai 2009 n'ont pu être collectées dans leur globalité dans toutes les régions, compte tenu du délai nécessaire à la modification des systèmes d'information.

Les données non communiquées sont signalées dans les graphiques par le sigle « NC ».

Les conseils de la formation disposent de ressources provenant de la contribution acquittée par les chefs d'entreprise artisanale, dont le montant est égal à 0,12% du plafond annuel de la sécurité sociale. Pour l'exercice 2010, le montant des ressources des 25 conseils de la formation s'élève à environ 37,6 M€ soit environ 900 000 artisans versant individuellement 41,54 €.

Le rapport d'activités vise à présenter pour chaque région l'utilisation par les conseils de la formation de la contribution des chefs d'entreprise artisanale à la formation professionnelle continue (FPC). Il présente également la typologie des stagiaires et des actions de formation qui ont été financées.

Pour l'exercice 2010, le total des dépenses des conseils de la formation s'est élevé à environ 46,4 M€. Elles correspondent au montant de la contribution versée en 2010 (37,6 M€) et à une partie des réserves financières constituées les exercices précédents (8,8 M€).

En 2010, les conseils de la formation ont financé la formation professionnelle de 68 690 stagiaires.

Table des matières

Préambule	page 2	
Le budget des conseils de la formation (CF) p		
1) Ressources des CF	page 7	
2) Répartition des dépenses des CF	page 8	
II) Typologie des entreprises / stagiaires qui bénéficient du financement des conseils de la formation	page 9	
1) Les entreprises		
A) Pourcentage, par secteur d'activité, des entreprises artisanales bénéficiant d'un financement de formation par le CF	page 10	
B) Répartition du nombre d'entreprises bénéficiant d'un financement par le CF selon le nombre de formations suivies	page 11	
C) Pourcentage d'entreprises artisanales nouvelles bénéficiant d'un financement par le CF en 2010 et d'aucun financement en 2009	page 12	
2) Les stagiaires		
A) Répartition des stagiaires selon le nombre de formations financées par le CF	page 13	
B) Profil des stagiaires		
a) Répartition par genre des stagiaires bénéficiant de financement par le CF	. •	
b) Répartition par tranche d'âge des stagiaires bénéficiant de financement par le CF	page 15	
c) Répartition des stagiaires selon leur statut	page 16	
3) Les créateurs et repreneurs d'entreprise		
A) Part du budget formation des CF dédiée au financement d'actions de formation pour les créateurs / repreneurs installés depuis moins de 3 ans		
(hors SPI)		
B) Montant moyen financé par le CF pour des actions d'accompagnement, d'information et de conseil, par stagiaire créateur / repreneur (hors SPI)		
CF (hors SPI)		
D) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire créateur/repreneur installé depuis moins de 3 ans (hors SPI)	page 20	
4) Les stagiaires créateurs et repreneurs d'entreprise participant au stage de préparation à l'installation (SPI)		
A) Part du budget formation des CF dédiée au SPI pour les créateurs / repreneurs	. •	
B) Montant moyen financé par le CF pour les stagiaires des SPI		
C) Pourcentage de stagiaires bénéficiant d'un financement du SPI	page 23	

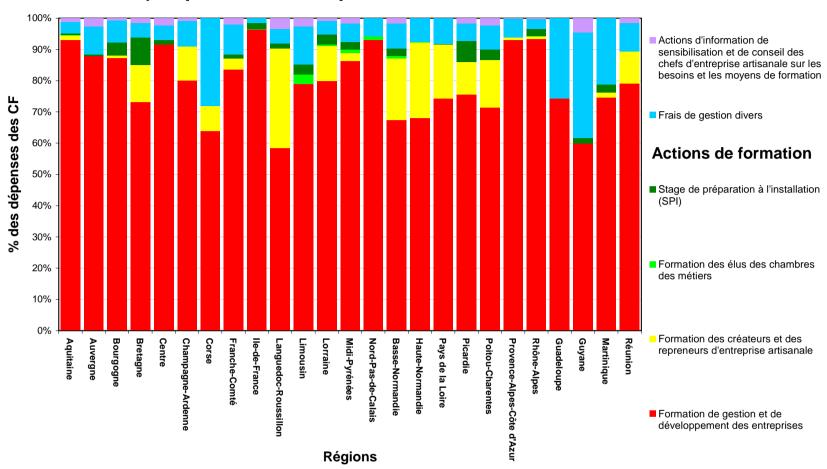
5) Les auto-entrepreneurs	
A) Budget consacré par les CF au financement d'actions de formation	page 24
B) Montant moyen financé pour les actions de formation	page 25
C) Pourcentage d'auto-entrepreneurs inscrits au répertoire des métiers bénéficiant d'un financement par le CF	page 26
D) Comparaison du pourcentage d'auto-entrepreneurs bénéficiant d'un financement par le CF avec le pourcentage d'entreprises bénéficiant d'un	
financement par le CF	
E) Nombre d'heures moyen financé par auto-entrepreneur	
F) Répartition du nombre d'auto-entrepreneurs bénéficiant d'un financement du CF selon la nature des actions de formation suivies	page 29
III) Typologie des actions de formation financées par les conseils de la formation	page 30
1) Nombre de formations individuelles et nombre d'heures de formations financées par les CF	
A) Nombre de formations individuelles financées par le CF	. •
B) Nombre d'heures de formation financées par le CF	page 32
2) Répartition des stagiaires selon la nature des actions de formation	page 33
3) Répartition du budget dédié au financement de la formation selon la nature des actions de formation	page 34
4) Répartition des stagiaires selon la durée des actions de formation	page 35
5) Les formations diplômantes	
A) Part du budget formation des CF dédiée au financement d'actions de formation diplômante	page 36
B) Montant moyen financé pour une formation diplômante et financement moyen accordé par le CF pour une heure stagiaire	
a) Montant moyen financé pour une formation diplômante	
b) Financement moyen de l'heure stagiaire pour une formation diplômante	
C) Part des stagiaires ayant suivi une formation diplômante	. •
D) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire ayant suivi une formation diplômante	
E) Répartition des stagiaires en fonction des typologies de formations diplômantes	page 41
IV) Répartition des financements d'actions de formation par les conseils de la formation selon les organismes de formation	page 42
1) Part du budget formation des CF dédiée au financement d'actions de formation dispensées par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) / les Organisations Professionnelles (OP) / les autres Organismes de Formations (OF)	page 43
2) Répartition du nombre de stagiaires selon que la formation est dispensée par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) / les Organisations	
Professionnelles (OP) / les autres Organismes de Formations (OF)	page 44

V)	La formation des élus des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)	page 4
	1) Part d'élus formés	page 46
	2) Pourcentage du plafond des dépenses autorisées utilisé pour financer les actions de formation suivies par les élus des CMA	page 47
	3) Montant moyen financé pour les actions de formation suivies par un élu des CMA	page 48
	4) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire élu des chambres de métiers et de l'artisanat	page 49

I) Le budget des conseils de la formation (CF)

1) Ressources des conseils de la formation (en milliers d'euros) Contribution à la formation professionnelle des chefs d'entreprise artisanale versée aux conseils de la formation (0,12% du plafond annuel de la sécurité sociale) Nord-Pasde-Calais 1 563 Picardie Haute-Normandie Guadeloupe 919 Basse-Normandie Lorraine 905 lle-de-Champagne-France Ardenne 933 **Bretagne** 1 199 729 Pays de la 398 Loire Guyane Centre 1,964 Bourgogne Franche-Comté 1914 1 467 1 015 722 Poitou-Charentes Martinique Auvergne Limousin 1 162 Rhône-Alpes 913 586 351 Aquitaine 4 470 La Réunion Languedoc-Roussillon Provence-Alpes-Côte d'Azur 2 567 Midi-Pyrénées 2 121 3 945 2 229 Corse 351 Total des ressources : 37,6 M€

2) Répartition des dépenses des conseils de la formation

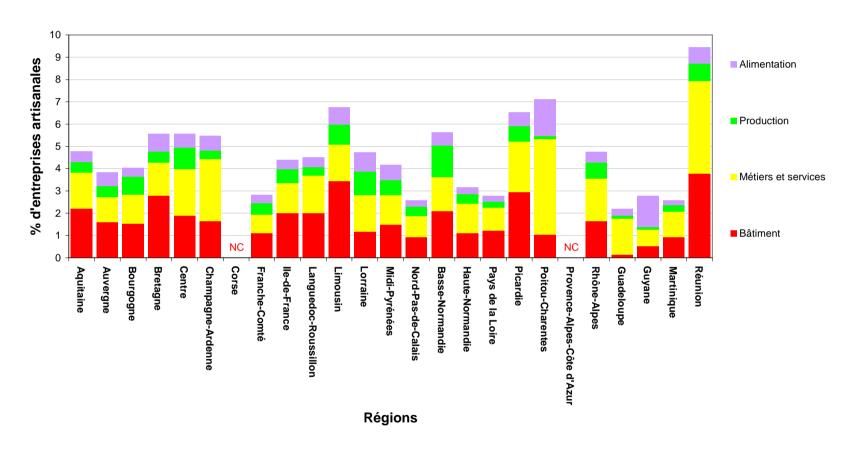


- Total des dépenses : 46,4 M€. Elles correspondent à la contribution à la formation versée en 2010 (37,6 M€) et à une partie des réserves financières constituées les exercices précédents (8,8 M€).
- En moyenne, les conseils de la formation utilisent 88,9% de leurs ressources au financement d'actions de formation, à l'exception de la Guyane, de la Corse, de la Guadeloupe et de la Martinique qui y consacrent respectivement 61,7%, 71,9%, 74,3%, 78,8%.
- Les formations des créateurs et des repreneurs d'entreprise artisanale représentent le second poste de dépenses pour le financement des formations, avec en moyenne 7,3% (hors SPI).
- Les frais de gestion représentent en moyenne 9,8% des dépenses (1,6% en Ile-de-France, 33,8% en Guyane).

II) Typologie des entreprises / stagiaires qui bénéficient du financement des conseils de la formation

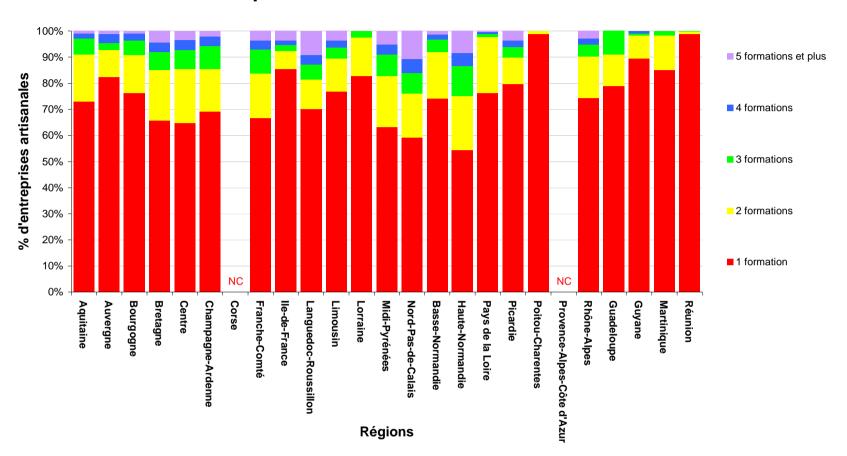
1) Les entreprises

A) Pourcentage, par secteur d'activité, des entreprises artisanales bénéficiant d'un financement de formation par le CF



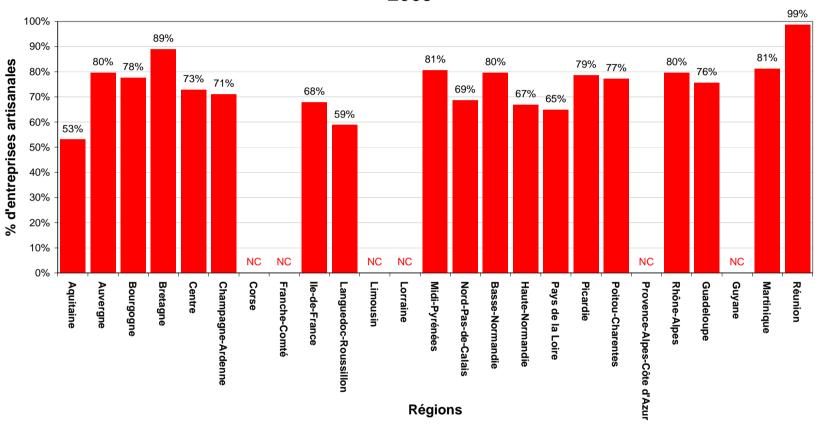
- Dans chaque région, en moyenne, 4,4% des entreprises artisanales bénéficient d'un financement du CF, hormis dans le Limousin, la Picardie, le Poitou-Charentes et la Réunion où ce taux est de 6% et plus.
- Dans chaque région, les pourcentages d'entreprises artisanales qui bénéficient d'un financement du CF, par secteur d'activité, sont homogènes.

B) Répartition du nombre d'entreprises bénéficiant d'un financement par le CF selon le nombre de formations suivies



⁻ En moyenne, parmi les entreprises artisanales qui bénéficient d'un financement par le CF, 76,2% suivent 1 formation, 13,2% suivent 2 formations et 10,2% suivent 3 formations et plus. Ce dernier taux atteint 24% et 24,9% dans le Nord-Pas-de-Calais et en Haute-Normandie.

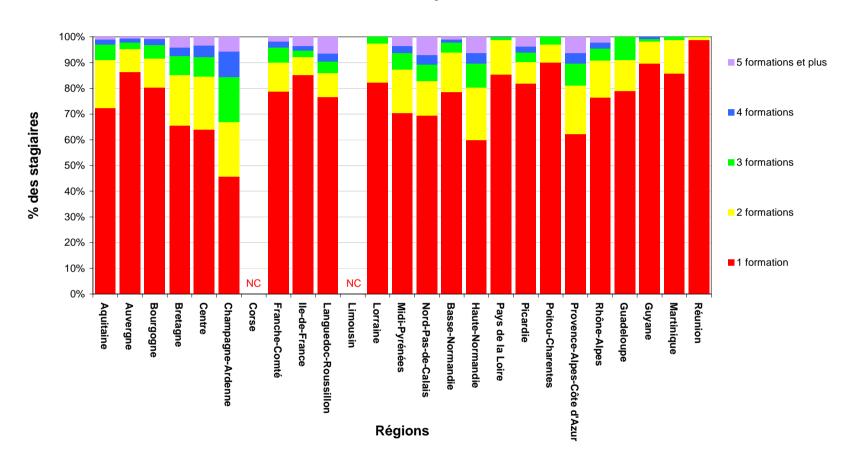
C) Pourcentage d'entreprises artisanales nouvelles bénéficiant d'un financement par le CF en 2010 et d'aucun financement en 2009



- En moyenne, 61,8% des entreprises artisanales bénéficiant d'un financement par le CF en 2010 n'ont bénéficié d'aucun financement en 2009.
- A la Réunion, ce taux est exceptionnellement élevé avec 99%.
- L'Aquitaine est la région dans laquelle cette part est la plus faible avec seulement 53%.

2) Les stagiaires

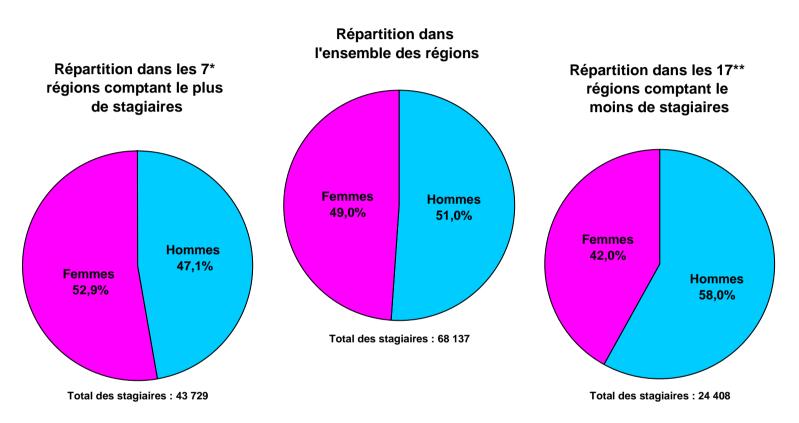
A) Répartition des stagiaires selon le nombre de formations financées par le CF



⁻ En moyenne, 75,8% des stagiaires qui bénéficient d'un financement du CF ont suivi 1 formation, 13,4% ont suivi 2 formations et 10,8% des stagiaires ont suivi 3 formations et plus. Ce dernier taux atteint 33% en Champagne-Ardenne.

B) Profil des stagiaires

a) Répartition par genre des stagiaires bénéficiant de financement par le CF

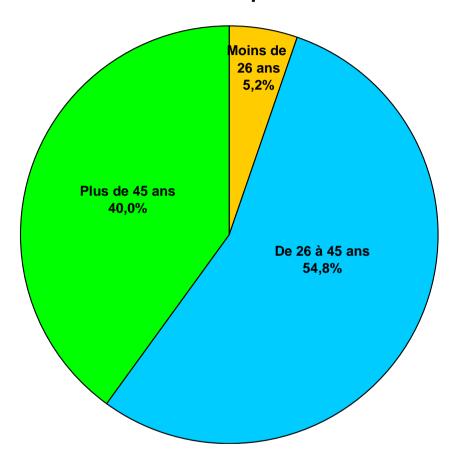


- Dans l'ensemble, la répartition entre les hommes et les femmes stagiaires est quasiment identique.
- Dans les 7* régions comptant le plus de stagiaires, les femmes stagiaires sont majoritaires avec 52,9%, contre 47,1% pour les hommes stagiaires.
- Dans les 17** régions comptant le moins de stagiaires, les hommes stagiaires sont majoritaires avec 58%, contre 42% pour les femmes stagiaires.
- Données de la Corse : NC.

^{*} Les 7 régions contenant le plus de stagiaires sont l'Aquitaine, la Bretagne, l'Ile-de-France, le Languedoc-Roussillon, le Midi-Pyrénées, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Rhône-Alpes. Elles représentent 64,2% de la population totale des stagiaires.

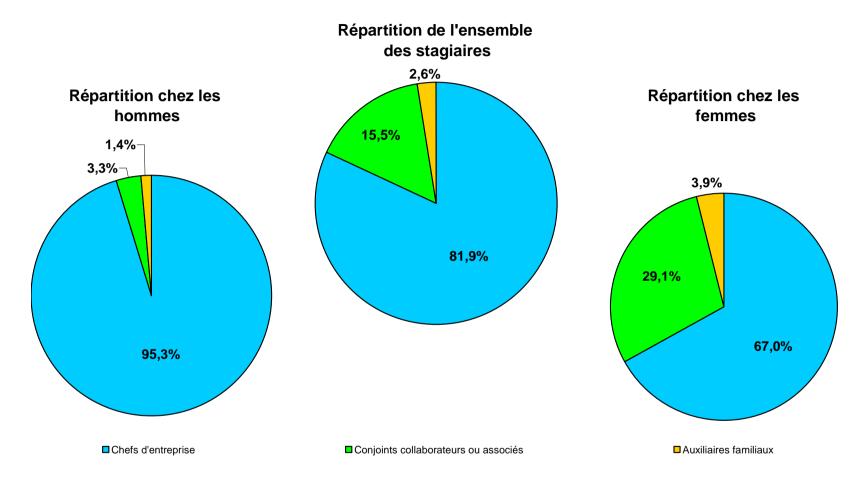
^{**} Les 17 régions contenant le moins de stagiaires sont l'Auvergne, la Bourgogne, le Centre, la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté, le Limousin, la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, les Pays de la Loire, la Picardie, le Poitou-Charentes, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion.

b) Répartition par tranche d'âge des stagiaires bénéficiant de financement par le CF



- Les jeunes de moins de 26 ans sont peu nombreux et ne représentent que 5,2% des stagiaires. Les stagiaires âgés de 26 à 45 ans sont majoritaires avec 54,8%.
- Données de la Corse : NC.

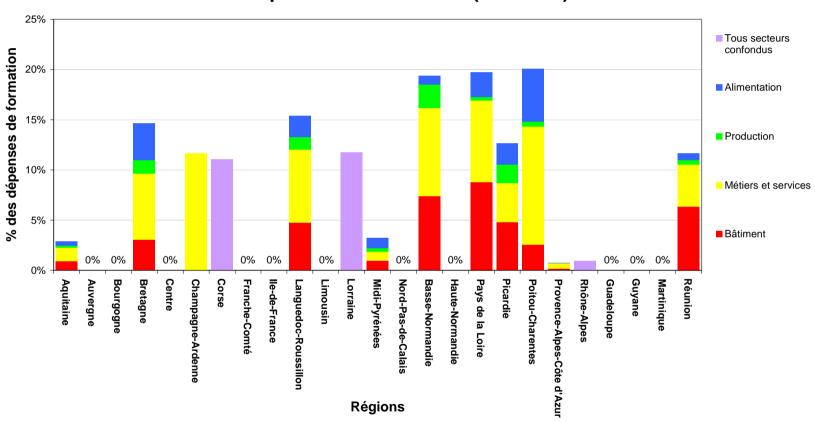
c) Répartition des stagiaires selon leur statut



- Dans l'ensemble, les stagiaires sont majoritairement chefs d'entreprise (81,9%). Les stagiaires conjoints collaborateurs ou associées ne représentent que 15,5% des stagiaires et les auxiliaires familiaux 2,6%.
- Les stagiaires hommes sont presque tous chefs d'entreprise (95,3%) alors que les femmes sont chefs d'entreprise à 67%. Le statut de conjoint collaborateur ou associé représente une part 9 fois plus importante chez les femmes (29,1%) que chez les hommes (3,3%).
- Données de la Corse : NC.

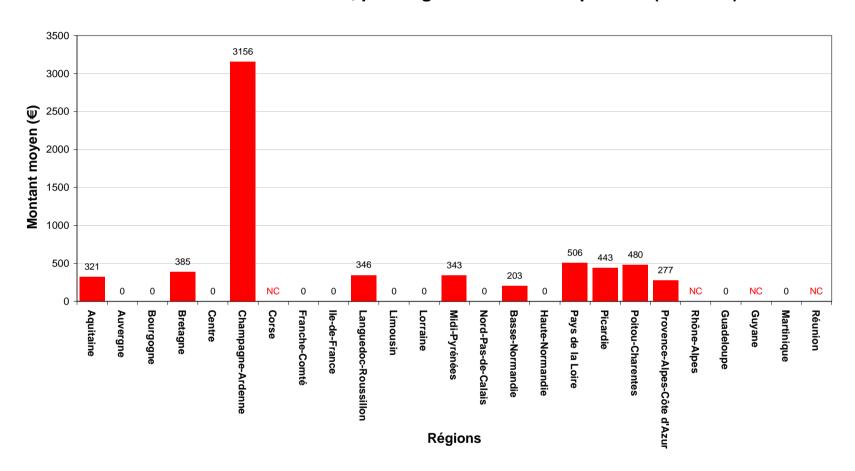
3) Les créateurs et repreneurs d'entreprise

A) Part du budget formation des CF dédiée au financement d'actions de formation pour les créateurs / repreneurs installés depuis moins de 3 ans (hors SPI)



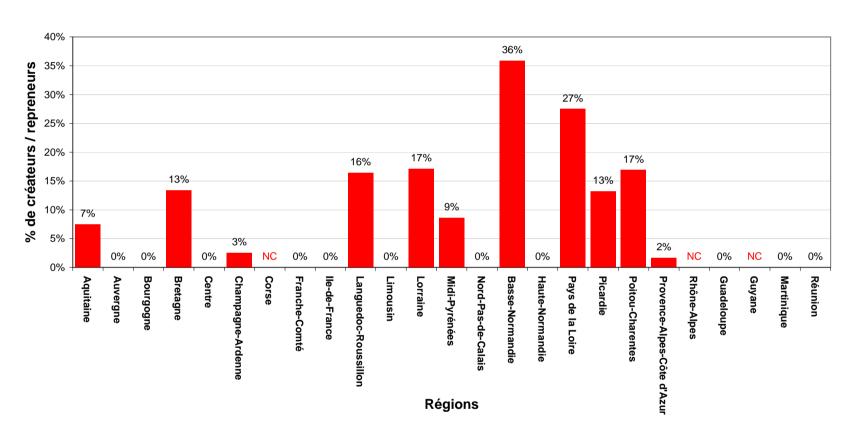
- En moyenne, les CF qui financent les actions de formation des créateurs et repreneurs d'entreprise artisanale (hors SPI) y consacrent 12% de leur budget formation. Pour la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes, ce taux avoisine 20%.
- 10 CF ne financent aucune formation pour les créateurs et repreneurs installés depuis moins de trois ans (hors SPI).

B) Montant moyen financé par le CF pour des actions d'accompagnement, d'information et de conseil, par stagiaire créateur / repreneur (hors SPI)



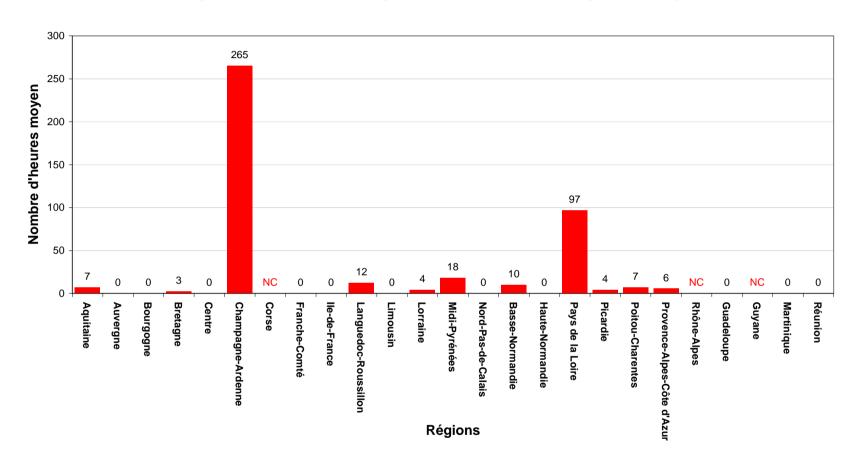
- Les CF qui financent des actions d'accompagnement (hors Champagne-Ardenne), d'information et de conseil pour les créateurs repreneurs, consacrent à ces actions une dépense moyenne de 367,02 euros.
- La région Champagne-Ardenne constitue une exception avec un montant moyen financé qui s'élève à 3 155,92 euros. Cela est dû à une formation en gestion / commercial de 29 heures très coûteuse, nommée DUCREA réalisée en IUT. 39 stagiaires en ont bénéficié.
- 11 régions ne financent aucune action d'accompagnement, d'information et de conseil.

C) Pourcentage de créateurs/repreneurs installés depuis moins de 3 ans parmi les stagiaires bénéficiant d'un financement d'actions de formation par le CF (hors SPI)



- 4485 stagiaires créateurs et repreneurs bénéficient d'un financement d'actions de formation par les CF.
- Dans 4 régions (Aquitaine, Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte-d'Àzur), les stagiaires créateurs et repreneurs représentent moins de 10% des stagiaires financés par le CF.
- Dans 5 régions (Bretagne, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Picardie et Poitou-Charentes), les stagiaires créateurs et repreneurs représentent entre 13% et 17% des stagiaires financés par le CF.
- La Basse-Normandie et les Pays de la Loire constituent des exceptions puisque les stagiaires créateurs et repreneurs représentent respectivement 36% et 27% des stagiaires financés par le CF.

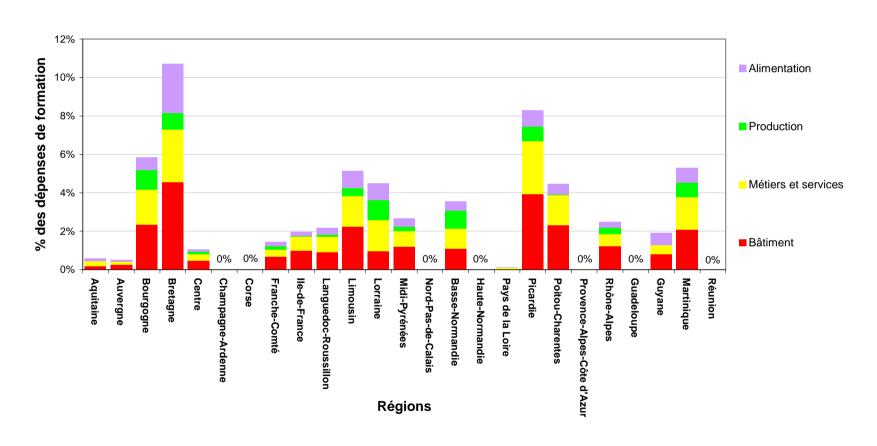
D) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire créateur / repreneur installé depuis moins de 3 ans (hors SPI)



- En moyenne, les stagiaires créateurs et repreneurs bénéficient de 8 heures de formation financées par le CF (hors Champagne-Ardenne et Pays de la Loire).
- Le CF de Champagne-Ardenne et celui des Pays de la Loire financent en moyenne, respectivement, 265 et 97 heures par stagiaire créateur ou repreneur.

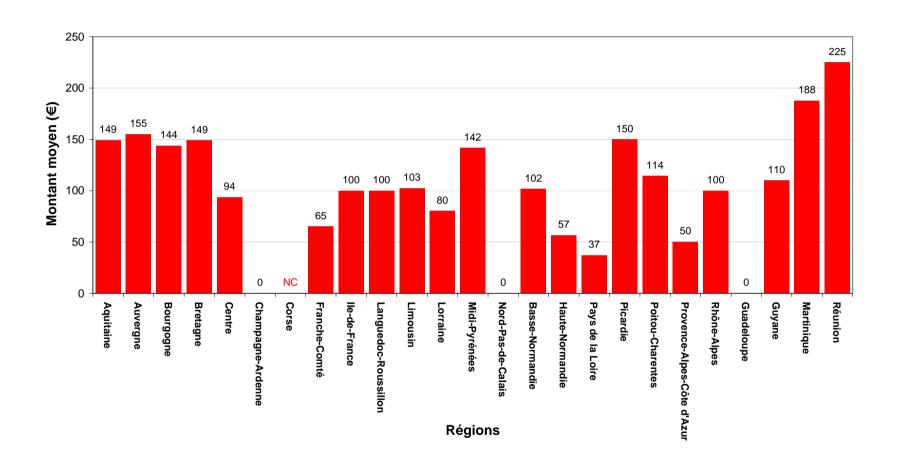
4) Les stagiaires créateurs et repreneurs d'entreprise participant au stage de préparation à l'installation (SPI)

A) Part du budget formation des CF dédiée au SPI pour les créateurs / repreneurs



- 21 CF financent le SPI et lui consacrent en moyenne 3,3% de leur budget formation.
- Dans les régions Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Réunion, la part du budget formation du CF dédiée au financement du SPI, inférieure à 0,1% n'est pas assez importante pour figurer sur ce graphique. Elle représente un budget qui varie entre 113 et 450 euros.
- En Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais et Guadeloupe, aucun SPI n'a été financé en 2010.

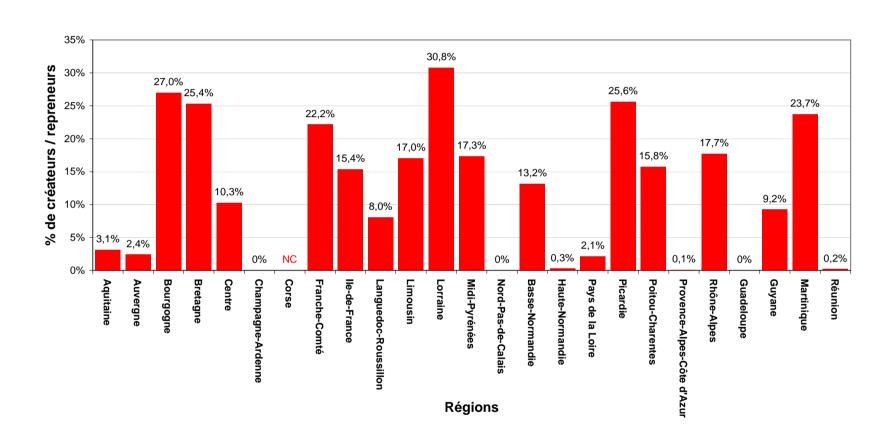
B) Montant moyen financé par le CF pour les stagiaires des SPI



- Les 21 conseils de la formation qui financent les SPI consacrent en moyenne 114,85 euros par stagiaire.
- Toutefois, le financement du SPI varie beaucoup d'une région à l'autre. Le financement minimum est de 37 euros pour le CF des Pays de la Loire et le maximum est de 225 euros pour celui de la Réunion.

N.B.: L'article 97 de la loi de finances n'86-1347 du 31 décembre 1986 prévoit que les participants au SPI acquittent un droit égal à 1,5 fois le montant du droit fixe prévu à l'article L.1601 du code général des impôts (soit pour 2010 : 187,50 euros). Dans certaines CMA, le SPI est facturé à un prix supérieur dans le cadre d'une offre « package ».

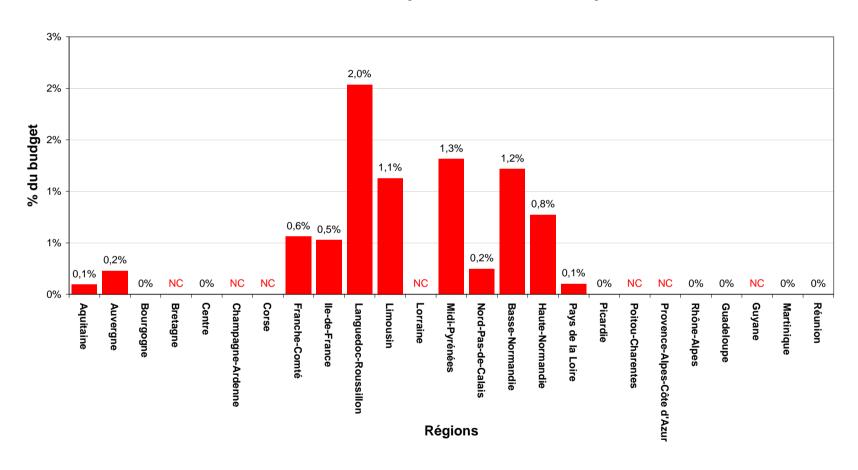
C) Pourcentage des stagiaires bénéficiant du financement d'un SPI



- 7910 stagiaires bénéficient d'un financement du SPI.
- Dans les régions où le SPI est financé, les stagiaires qui suivent ce stage représentent en moyenne 13,7% de l'ensemble des stagiaires bénéficiant d'une formation financée par le CF.
- Dans 10 régions, ce taux est inférieur à 10%, seule la Lorraine dépasse 30%.

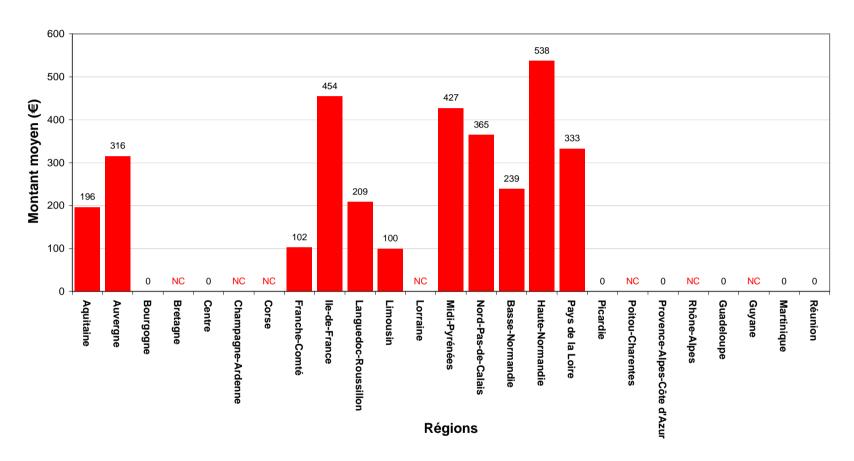
5) Les auto-entrepreneurs

A) Part du budget formation des CF dédiée au financement d'actions de formation pour les auto-entrepreneurs



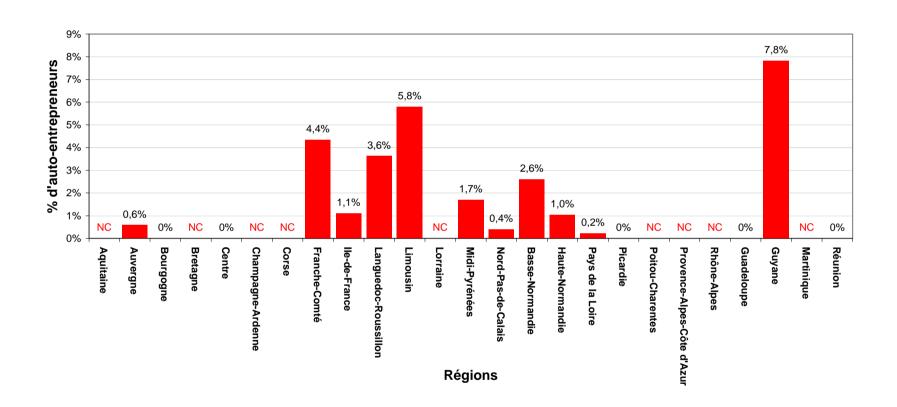
- 11 CF financent des actions de formation pour les auto-entrepreneurs utilisant en moyenne 1,2% de leur budget formation. 7 CF n'en financent pas.
- En Basse-Normandie, ce taux atteint 6,1%.

B) Montant moyen financé pour les actions de formation suivies par stagiaire auto-entrepreneur



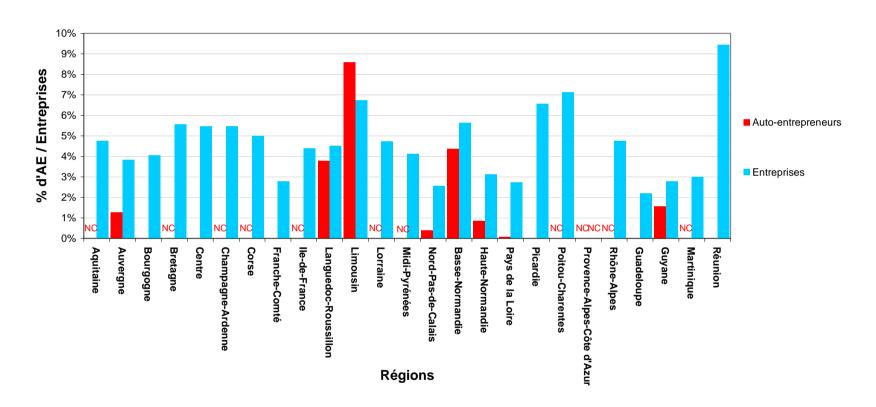
⁻ Les CF qui financent des actions de formation suivies par des stagiaires auto-entrepreneurs consacrent à ces actions une dépense moyenne de 297,99 euros par stagiaire.

C) Part d'auto-entrepreneurs inscrits au répertoire des métiers (RM) bénéficiant d'un financement par le CF par rapport au nombre total d'entreprises bénéficiant d'un financement par le CF



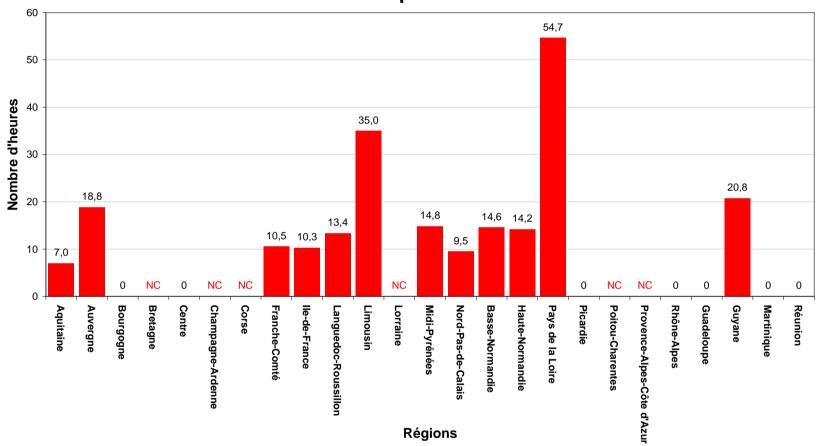
- 549 auto-entrepreneurs bénéficient d'un financement par les CF.
- Dans les régions qui financent des actions de formation suivies par des auto-entrepreneurs, les auto-entrepreneurs inscrits au RM bénéficiant d'un financement par le CF représentent en moyenne 2,7% des entreprises ayant bénéficié d'un financement par le CF.
- Dans le Limousin et la Guyane, ce taux est supérieur à 5%.

D) Comparaison de la part d'auto-entrepreneurs (AE) inscrits au RM bénéficiant du financement de formations par le CF avec la part d'entreprises bénéficiant du financement de formations par le CF



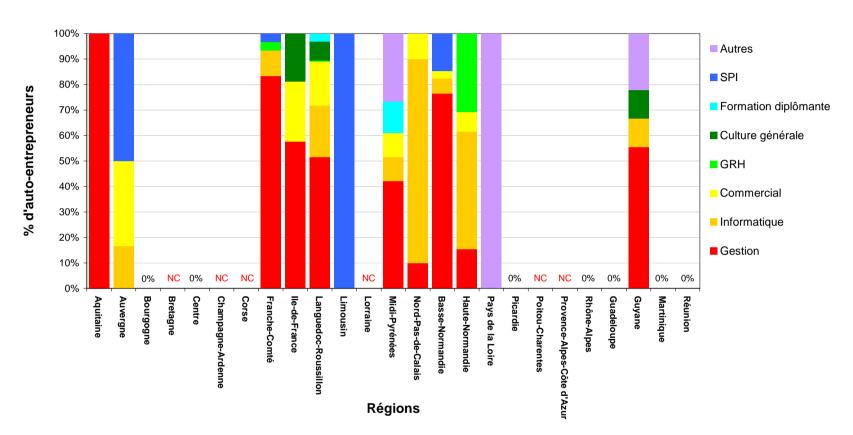
- En moyenne, dans les régions concernées, 4,6% des entreprises contre 2,6% des auto-entrepreneurs inscrits au RM (hors Midi-Pyrénées) suivent une formation financée par le CF.
- Dans les 15 régions renseignées, seules les régions Limousin et Midi-Pyrénées financent proportionnellement plus de formations suivies par des autoentrepreneurs inscrits au RM que de formations suivies par l'ensemble des entreprises.

E) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire autoentrepreneur



⁻ Dans les régions concernées, les CF financent en moyenne 18,6 heures par stagiaire auto-entrepreneur. Le Limousin et les Pays de la Loire constituent deux exceptions avec un financement respectif de 35 et 54,7 heures en moyenne par stagiaire.

F) Répartition du nombre d'auto-entrepreneurs bénéficiant d'un financement du CF selon la nature des actions de formation suivies

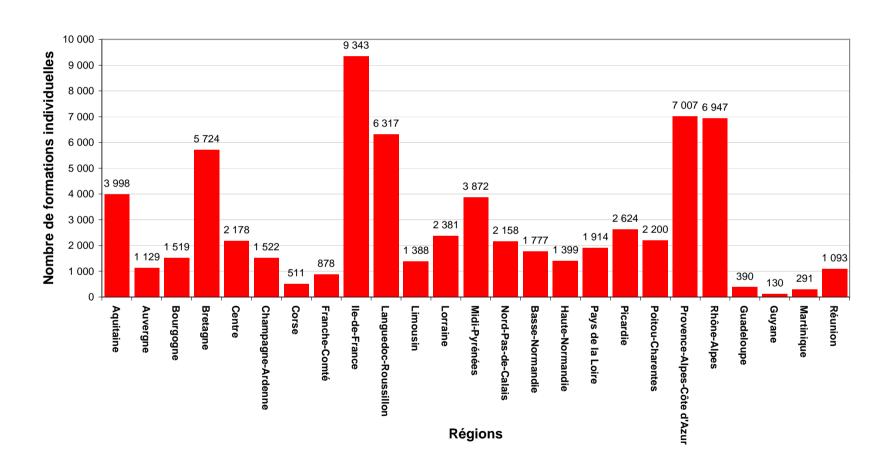


⁻ La nature des actions de formations suivies par les auto-entrepreneurs financées par le CF est très variable. Le CF d'Aquitaine a financé uniquement des formations en gestion, celui du limousin uniquement des SPI.

III) La typologie des actions de formation financées par les conseils de la formation

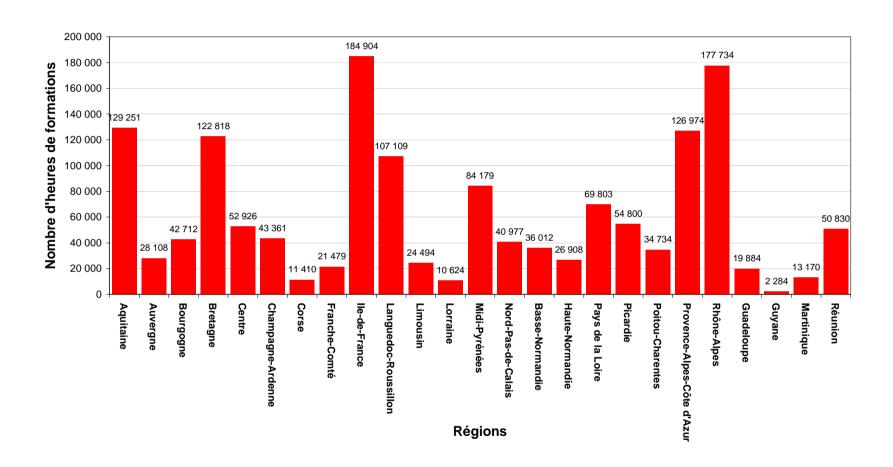
1) Nombre de formations individuelles et nombre d'heures de formations financées par les CF

A) Nombre de formations individuelles financées par les CF



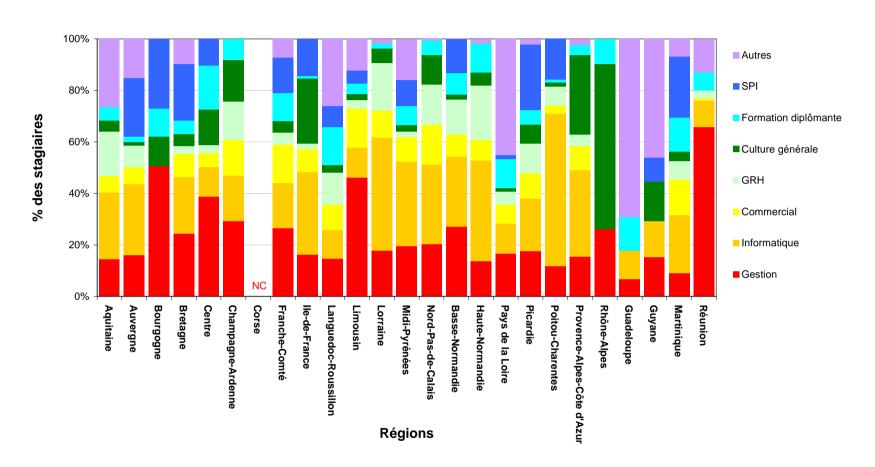
- Au total, 68 690 formations individuelles sont financées en 2010.
- Les CF des 7 régions comptant le plus de stagiaires (l'Aquitaine, la Bretagne, l'Ile-de-France, le Languedoc-Roussillon, le Midi-Pyrénées, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Rhône-Alpes) financent plus de 3 000 formations individuelles chacun. Ils financent au total 62,9% de ces formations.

B) Nombre d'heures de formations financées par le CF



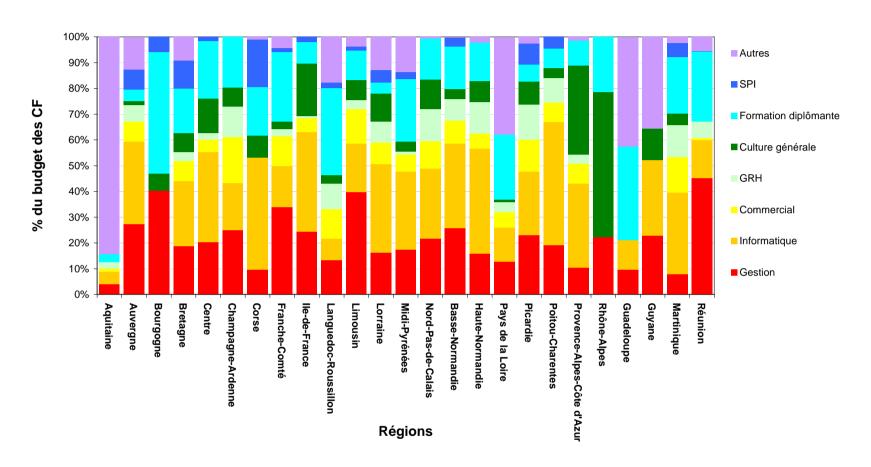
- Au total, 1 517 484 heures de formations sont financées en 2010.
- Les CF des 7 régions comptant le plus de stagiaires financent plus de 80 000 heures de formation chacun. Ils financent 61,5% des heures de formations.

2) Répartition des stagiaires selon la nature des actions de formation



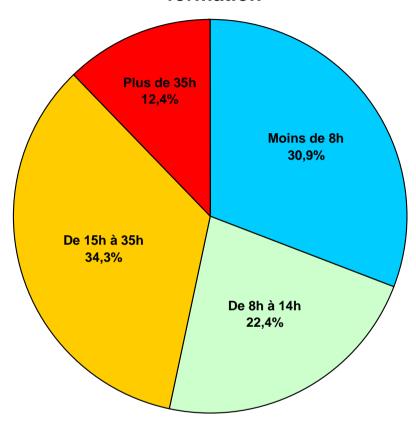
- En moyenne, les formations suivies par les stagiaires qui bénéficient d'un financement par le CF concernent la gestion à 21,4%, l'informatique à 23%, le commercial à 7,9%, la GRH à 6,7%, la culture générale à 16,7%, les formations diplômantes à 6,8% et le SPI à 8,8%.
- Dans certaines régions, la répartition par nature d'actions de formation n'ayant pas toujours été réalisé, les stagiaires ont été comptabilisés dans la rubrique « autres ».

3) Répartition du budget dédié au financement de la formation selon la nature des actions de formation



- En moyenne, les actions de formation financées par les CF concernent la gestion à 19,6%, l'informatique à 23,3%, le commercial à 6,1%, la GRH à 4,1%, la culture générale à 17,5%, les formations diplômantes à 15,9% et le SPI à 2,2%.
- En région Aquitaine, 84,4% du budget est consacré au financement de formations « autres ». Ce chiffre s'explique par le fait que la répartition par nature d'actions de formation n'a pas toujours été effectuée. Ces actions de formation ont été mises par défaut dans la rubrique « autres ».

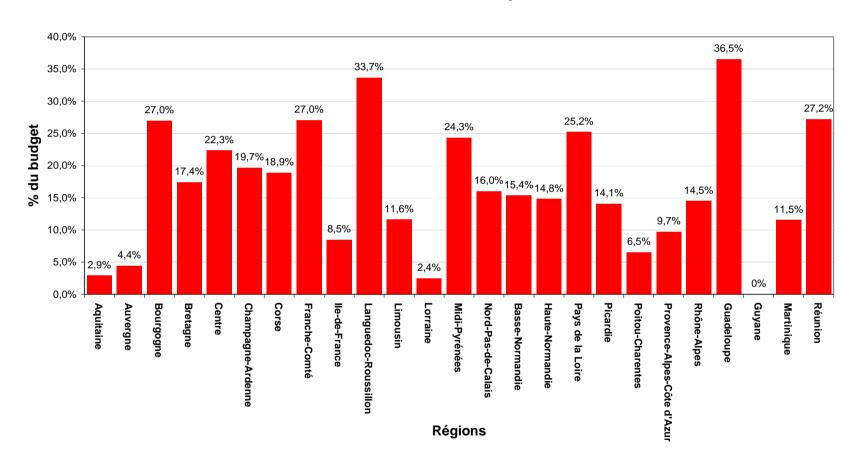
4) Répartition des stagiaires selon la durée des actions de formation



- 87,6% des formations financées par les CF ont une durée inférieure ou égale à une semaine.

5) Les formations diplômantes

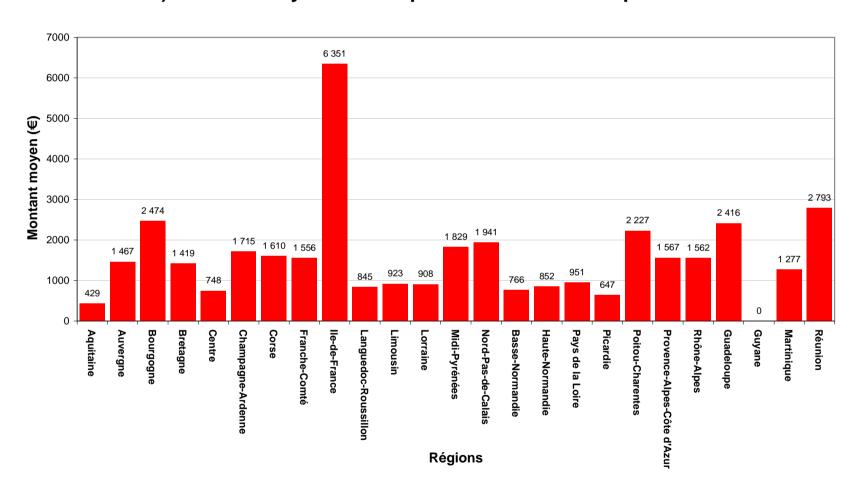
A) Part du budget formation des CF dédiée au financement d'actions de formation diplômante



- En moyenne, la part du budget formation des CF dédiée au financement des formations diplômantes est de 16,5%.
- Toutefois, d'une région à l'autre, cette part varie beaucoup, avec un minimum de 0% et un maximum de 36,5%.

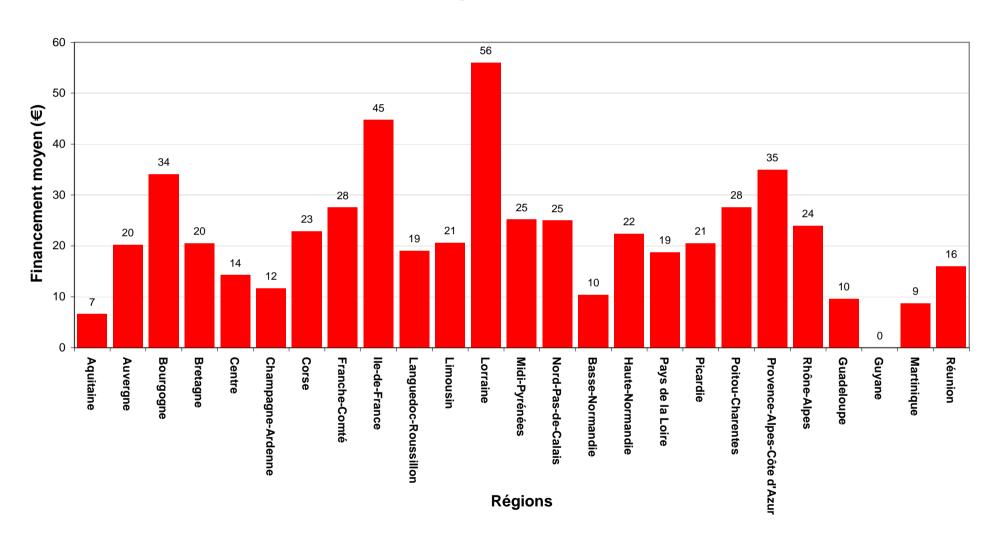
B) Montant moyen financé pour une formation diplômante et financement moyen accordé par le CF pour une heure stagiaire

a) Montant moyen financé pour une formation diplômante



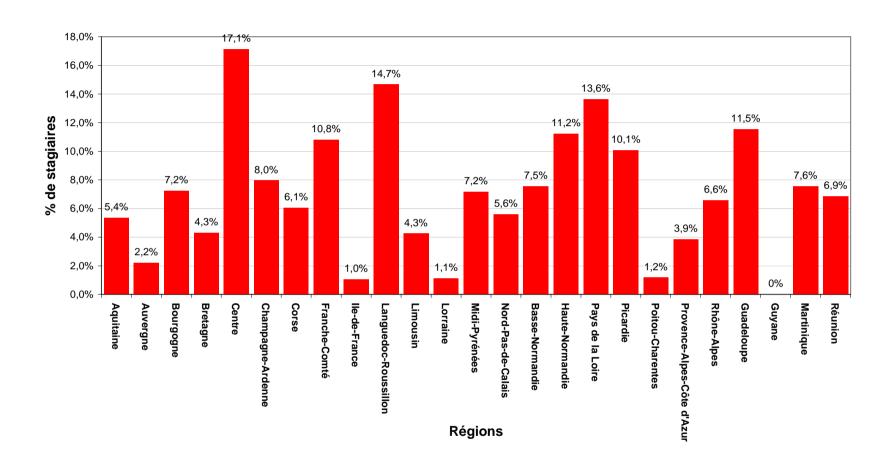
- Dans la majorité des régions, une formation diplômante représente pour le CF un budget moyen de 1 000 euros. Elle représente un montant supérieur à 2 000 euros pour 5 régions.
- L'Ile-de-France fait figure d'exception avec un montant supérieur à 6 000 euros puisqu'elle finance jusqu'à 90% du coût du stage.

b) Financement moyen de l'heure stagiaire pour une formation diplômante



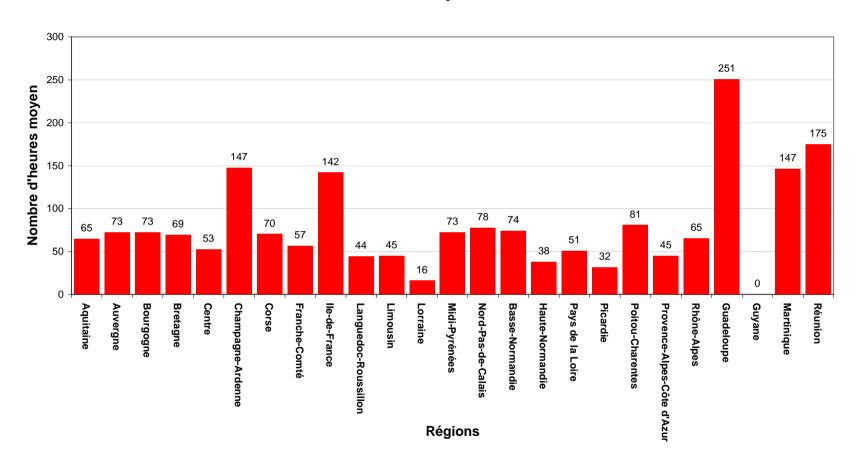
- En moyenne, le financement moyen accordé par le CF pour une heure stagiaire est de 22,54 euros (hors Guyane).
- 4 CF financent en moyenne plus de 30 euros pour une heure stagiaire : la Bourgogne, l'Ile-de-France, la Lorraine et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

C) Part des stagiaires ayant suivi une formation diplômante



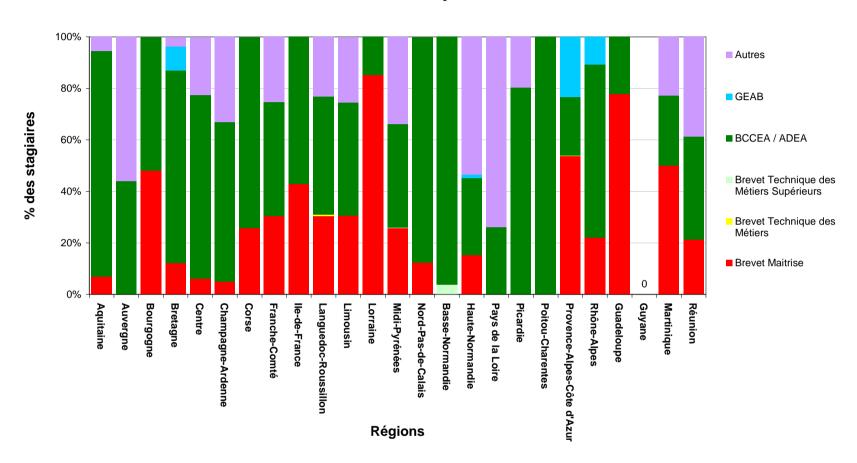
- En moyenne, 7% des stagiaires bénéficiant d'un financement du CF ont suivi une formation diplômante.
- 7 régions comptent plus de 10% des stagiaires bénéficiant d'un financement du CF pour une formation diplômante : le Centre, la Franche-Comté, le Languedoc-Roussillon, la Haute-Normandie, les Pays de la Loire, la Picardie et la Guadeloupe.

D) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire ayant suivi une formation diplômante



- En moyenne, 81,7 heures sont financées par stagiaire ayant suivi une formation diplômante (hors Guyane).
- 5 régions financent plus de 100 heures en moyenne par stagiaire : la Champagne-Ardenne, l'Ile-de-France, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

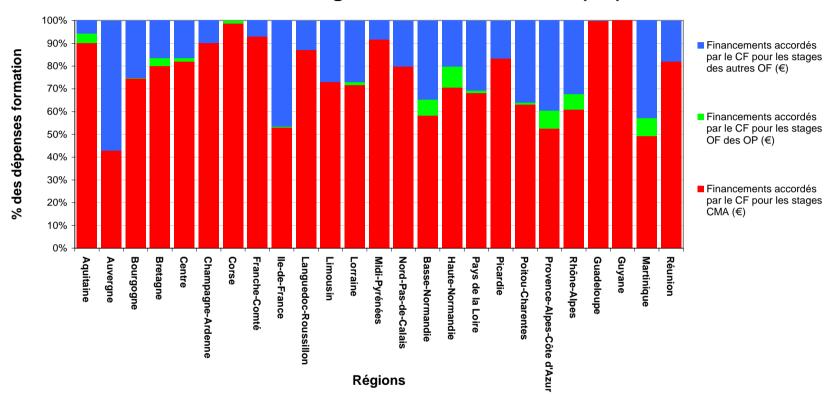
E) Répartition des stagiaires en fonction des typologies de formations diplômantes



- Le BCCEA (Brevet des Conjoints Collaborateurs des Entreprises Artisanales) / ADEA (Assistant(e) de Dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale) représente 55,6% des formations diplômantes suivies. Il est représenté dans toutes les régions hors Guyane.
- Le Brevet de Maîtrise est représenté dans 19 régions.
- Le Brevet Technique des Métiers est représenté dans seulement 2 régions (Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur), de même que le Brevet Technique des Métiers Supérieurs (Midi-Pyrénées et Basse-Normandie). Pour ces deux diplômes, le nombre de stagiaires est très faible.
- Le GEAB (Gestion de l'Entreprise Artisanale du Bâtiment) est représenté dans seulement 4 régions : la Bretagne, la Haute-Normandie, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Rhône-Alpes.

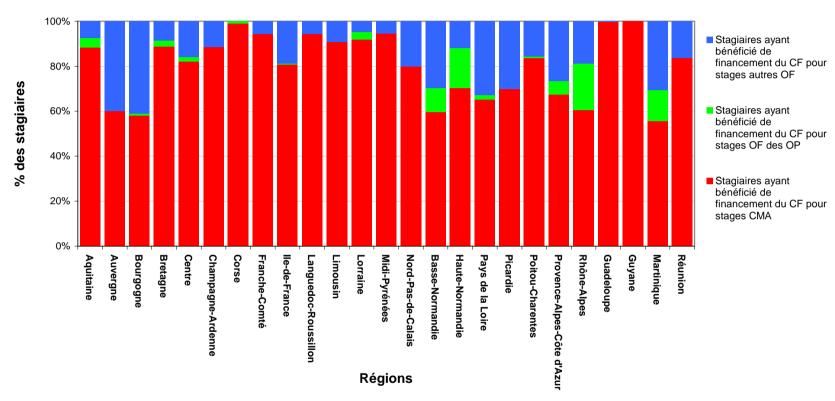
IV) Répartition des financements d'actions de formation par les conseils de la formation selon les organismes de formation

1) Part du budget formation des CF dédiée au financement d'actions de formation dispensées par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) / les Organisations Professionnelles (OP) / les autres Organismes de Formations (OF)



- En moyenne, 70% du budget formation des CF est consacré au financement de stages réalisés par les CMA.
- Les stages réalisés par les OF des OP et par les autres OF représentent en moyenne respectivement 2,7% et 27,3% du budget formation des CF.

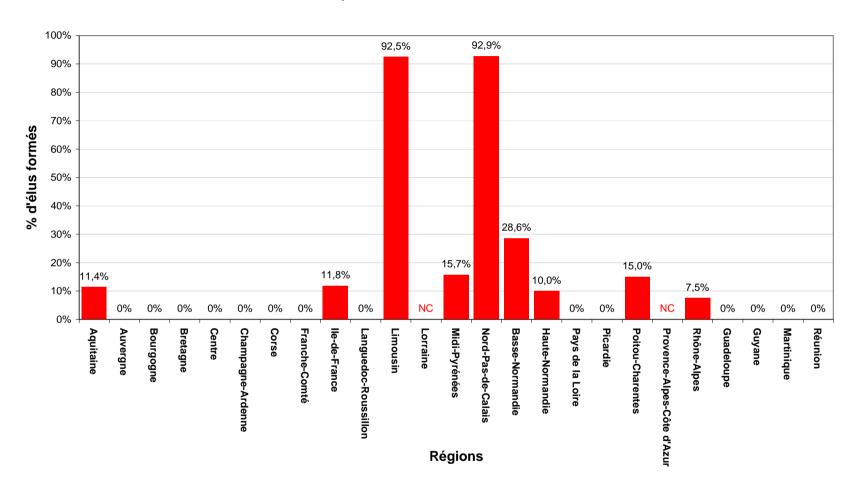
2) Répartition du nombre de stagiaires selon que la formation est dispensée par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) / les Organisations Professionnelles (OP) / les autres Organismes de Formations (OF)



- En moyenne, 79,3% des stagiaires bénéficiant du financement d'un CF suivent un stage réalisé par une CMA.
- Les stages réalisés par les OF des OP et par les autres OF représentent en moyenne respectivement 4,2% et 16,5% du nombre de ces stagiaires.

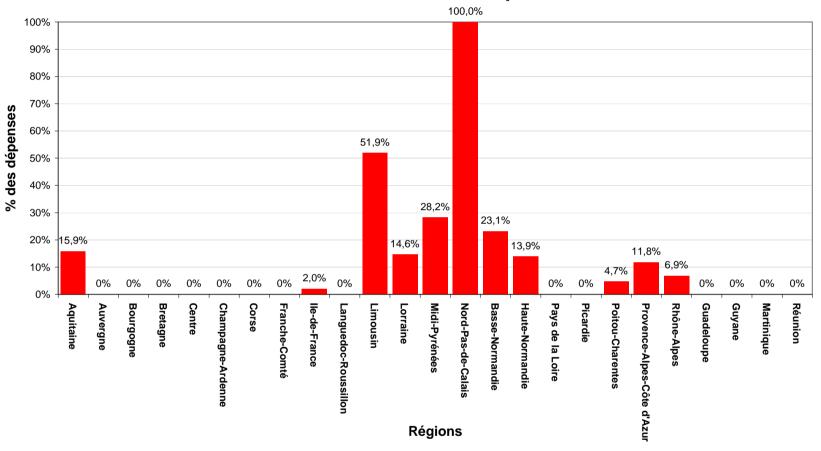
V) La formation des élus des chambres de métiers (CMA)

1) Part d'élus formés



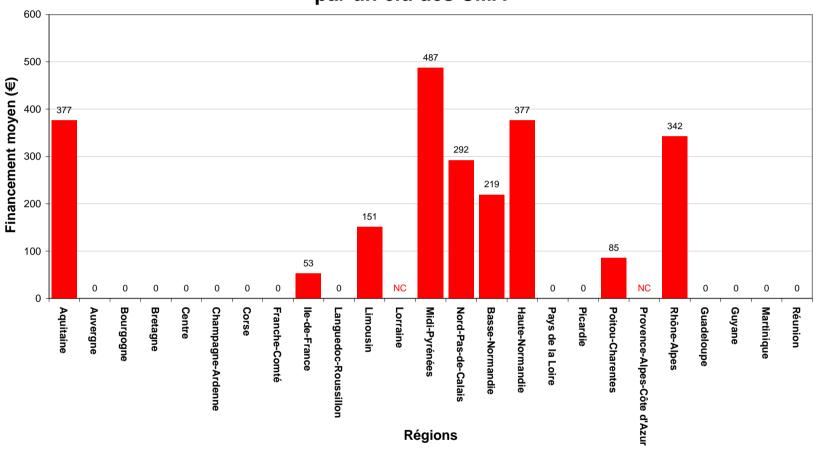
- En moyenne, 12,4% des élus des CMA suivent une formation financée par le CF.
- Toutefois, le pourcentage d'élus formés varie beaucoup d'une région à l'autre : 14 régions ne forment pas d'élus, 7 régions forment entre 7,5% et 28,6% d'élus et 2 régions forment plus de 90% d'élus.

2) Pourcentage du plafond des dépenses autorisées utilisé pour financé les actions de formation suivies par les élus des CMA



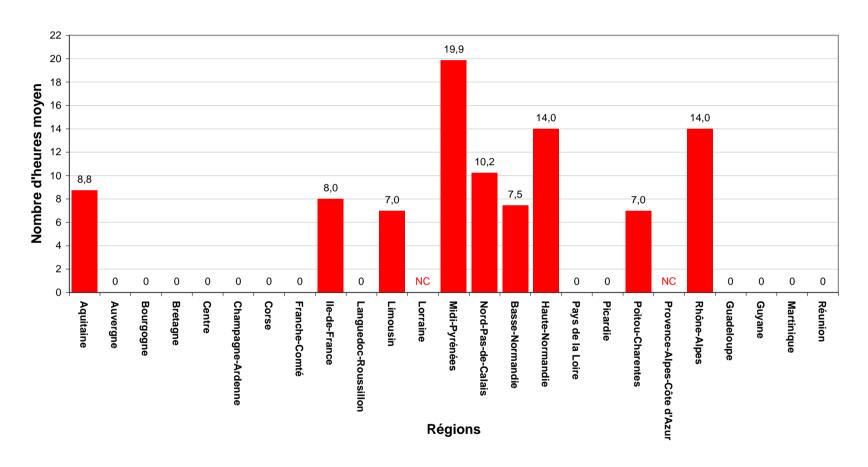
- Les 11 CF des régions qui financent des formations d'élus des CMA utilisent en moyenne 24,8% du plafond des dépenses autorisées.
- 2 régions font figures d'exceptions : le Limousin, dont le CF dépense plus de 50% des dépenses autorisées, et le Nord-Pas-de-Calais qui en dépense la totalité.

3) Montant moyen financé pour les actions de formation suivies par un élu des CMA



- Les CF qui financent des formations pour les élus des CMA dépensent en moyenne 264,87 euros pour ces formations.
- 4 régions (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie et Rhône-Alpes) dépensent en moyenne plus de 300 euros.

4) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire élu des chambres de métiers



- Le nombre d'heures moyen financé par stagiaire élu des CMA est d'environ 10,7 heures.
- 4 régions (Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie et Rhône-Alpes) ont un nombre d'heures moyen financées par le CF dépassant 10 heures.



12, rue Villiot – 75572 Paris cedex 12 industrie.gouv.fr - pme.gouv.fr - telecom.gouv.fr - tourisme.gouv.fr - competitivite.gouv.fr